

**Réponse au cahier des charges Appel à Projets
« France Très Haut Débit », Réseaux d'Initiative Publique**

Coordonnées du porteur du projet :

Conseil général du Loir-et-Cher

Place de la République - 41020 BLOIS Cedex

Téléphone : 02 54 58 41 41 – Fax : 02 54 58 42 13

Mail : dominique.dorise@cg41.fr

(Il est toutefois précisé que la mise en place d'un syndicat mixte ouvert réunissant le Conseil général du Loir-et-Cher, la Région Centre ainsi que les EPCI est en cours)

Intitulé du schéma directeur :

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Loir-et-Cher

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le SDTAN est disponible sur simple demande auprès de Monsieur Dominique DORISE, en charge du suivi du SDTAN du Loir-et-Cher et dont les coordonnées sont les suivantes :

Mail : dominique.dorise@cg41.fr / Téléphone : 02 45 50 55 01





Le SDTAN peut également être téléchargé à l'URL suivante :

http://www.le-loir-et-cher.fr/jahia/webdav/site/cg41/shared/documents/territoire/SDTAN_LOIR_ET_CHER_V10.4.4.pdf

Cartographie du territoire sur lequel une demande d'aide auprès du Fonds pour la Société Numérique est envisagée :

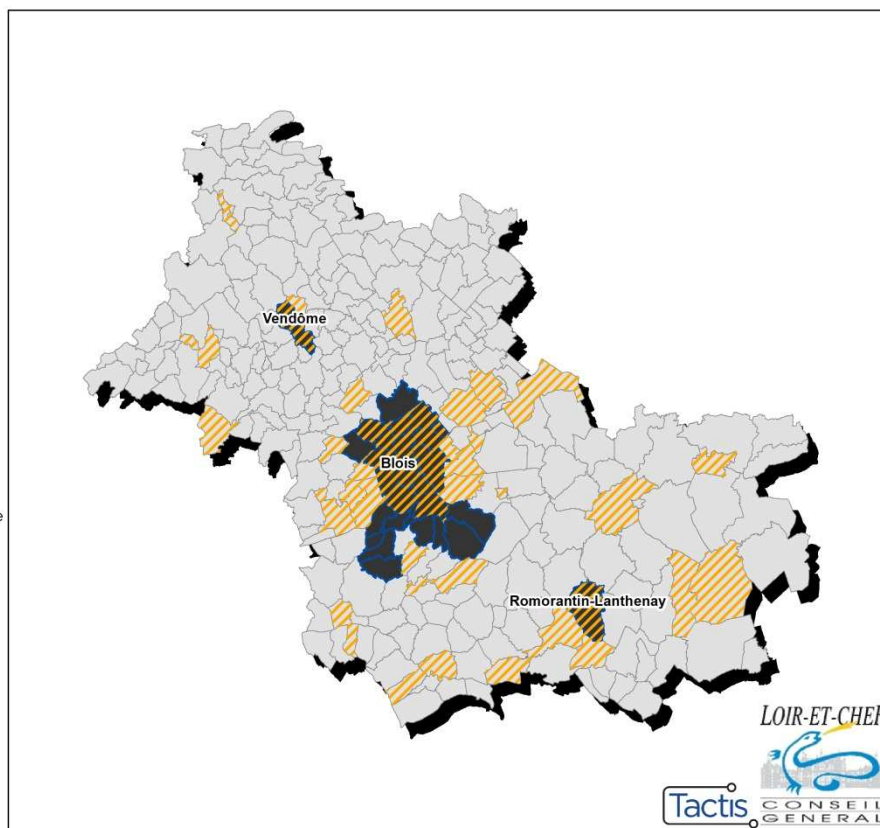
Périmètre d'intervention des collectivités du Loir-et-Cher

Sources : CG41, Tactis
Réalisation cartographique Tactis

-  Couverture FttO privée au 1er Janvier 2014
-  Zones conventionnées d'investissements privés FttH
-  Périmètre d'intervention publique
-  Département

© Copyright - TACTIS - Octobre 2013
© Copyright - IGN Paris - 2013

0 20 40 km



Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit (dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site de l'Autorité) :

Un opérateur tiers souhaitant signaler un recouvrement entre le périmètre de déploiement public prévu dans le SDTAN du Loir-et-Cher et son propre périmètre doit prévenir le Conseil Général du Loir-et-Cher en écrivant à Monsieur le Président du Conseil Général, à l'adresse signalée dans les coordonnées du porteur de projet.

Une copie de ce courrier doit aussi être envoyée, par mail, à M. Dominique DORISE.

Les opérateurs qui souhaitent faire part de leurs projets de déploiement à la collectivité locale sur le territoire concerné ou qui souhaitent obtenir tout complément d'information à la présente fiche, peuvent aussi s'adresser à M. Dominique DORISE.